

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20240118-2024-DM-009A-AU
Date de télétransmission : 22/01/2024
Date de réception préfecture : 22/01/2024

Publié - Notifié le 22.01.2024.

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur
ABDELAZIZ HAMIDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-009A du 18 janvier 2024

OBJET : FINANCES LOCALES – Divers (7.10)

CULTURE - Renouvellement de l'adhésion à l'Association Cible 95 (Année 2024).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de renouveler l'adhésion à CIBLE 95 pour l'année 2024,

DECIDE

Article 1er : DE RENOUVELER l'adhésion à Cible 95 - Coopération Inter-Bibliothèques pour la Lecture et son Expansion - sise à la médiathèque Le Temps des Cerises 2 rue de la Paix 95480 Pierrelaye, pour l'année 2024, permettant à la médiathèque François Mauriac de participer aux formations, comités de bibliothécaires et groupes de travail proposés par cette association, et ce, pour une cotisation annuelle de 440 €.

Article 2 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.

Le Maire

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-009A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-22T17-08-05.00 (MI250455366)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20240118-2024-DM-009A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CULTURE - Renouvellement de l'adhésion à l'Association
Cible 95 (Année 2024).

Date de décision : 18/01/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 009.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Bulletin adhésion 2024 - Cible 95.PDF](#) Type PJ : 99_AU - Autre document

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/01/24 à 17:08

Par [IMZIL Fadwa](#)

Transmis

Date 22/01/24 à 17:08

Par [IMZIL Fadwa](#)

Accusé de réception

Date 22/01/24 à 17:14